

Agence : BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
Immeuble Ambassadeur
4 Place de Boston
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

CFA
15 rue Commodore Hallet
14000 CAEN

A l'attention de Monsieur PAIN,

Hérouville, le 10 mai 2019

Affaire : 7047021
Auteur : David PRINCET
Tél : 02 31 94 55 55
mail : david.princet@fr.bureauveritas.com

Objet : ATTESTATION D'ACHEVEMENT D'AD'AP

Par contrat du 25/05/17 a été confié à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION l'établissement d'une attestation d'achèvement d'un Agenda d'Accessibilité Programmée concernant l'ERP ou IOP suivant :

CFA – CAEN

Situé : 16 rue de la Cotonnière – 14000 CAEN

Etablissement ayant fait l'objet d'un Ad'AP déposé le 21/09/2015 et approuvé par le préfet de département de manière tacite

N° de l'Ad'AP : AA0111815 L0007

Si les travaux ont fait l'objet d'une demande d'autorisation :

N° de l'autorisation : AT 0 14 118 17 A 0246

Date de dépôt en mairie : 13/11/2017

Un rapport de diagnostic a été émis par la Bureau Veritas en date du 18/06/2015

Cet établissement a pas fait l'objet de demande de dérogations(5) validées par la sous-commission départementale d'accessibilité :

- Maintien des conditions d'accessibilité de la salle de sport – Impossibilité technique
- Maintien des conditions d'accessibilité au bâtiment domotique– Impossibilité technique
- Plan incliné au niveau du bâtiment B « Administration Atelier » – Impossibilité technique
- Maintien des conditions d'accès de la salle multimédia- accès possible par une rampe extérieure – Impossibilité technique
- Maintien des conditions d'accès à l'étage de l'atelier chauffage – disproportion du coût d'un ascenseur

Les travaux réalisés dans le cadre de l'Ad'AP et/ou l'autorisation de travaux mentionnées ci-dessus sont :

- Création de bande de guidage pour le cheminement extérieur
- Création de places de Stationnement adaptées
- Mise en œuvre de dispositif pour les déficients sensoriels et main courante complémentaire au niveau de l'accès aux bâtiments et pour les escaliers intérieurs
- Réaménagement du sanitaire adapté au rdc et des sanitaires de la partie hébergement

Le 17/04/2019 , nous avons constaté sur site que

les travaux et aménagements pertinents prévus , dans l'Ad'AP et l'autorisation de travaux ont bien été réalisés en tenant compte des dérogations accordées.

Remarques particulières :

Sans objet

Cette attestation porte uniquement sur les travaux ou aménagements prévus par l'Ad'AP désigné ci-dessus et ne remplace pas l'éventuelle attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap portant sur les opérations soumises à permis de construire.

Responsable d'Opération

David PRINCET

